

## BIBLIOGRAPHIE

le dit bien M. Picot, «marquer la Croix-Rouge de sa forte personnalité et lui donner, de 1914 à 1918, un lustre extraordinaire... Il voyage dans toutes les capitales, visite les souverains et les chefs de gouvernement. Partout il demande l'adhésion aux mesures de charité que le CICR met en train. Il dissipe la méfiance de ceux qui ne veulent pas être faibles vis-à-vis d'ennemis, mais qui comprennent peu à peu, pour les leurs, la valeur du mot *réciprocité*... Le prestige de Gustave Ador est immense. C'est l'homme de la charité, qui passe les frontières des deux camps et entretient des rapports avec toutes les personnalités dirigeantes de la guerre ».

M. Picot rappelle également la part éminente que prit Ador dans la politique suisse dès 1917. Nommé président de la Confédération suisse en 1919, il ira à Paris discuter avec les puissances du Traité de Versailles des intérêts majeurs de son pays. Son autorité naturelle, son intelligence si claire et lucide, ont permis à Ador d'être pour son pays un grand citoyen, mais d'être en même temps, comme l'indique opportunément M. Picot, un citoyen du monde. Et cela, il le fut essentiellement par l'activité humanitaire qu'il eut au sein de la Croix-Rouge, à une époque où celle-ci se développait lentement et, plus tard, lorsqu'elle démontra, à l'épreuve de la première guerre mondiale, sa force et son efficacité.

J. - G. L.

---

### LES ACCORDS INTERNATIONAUX DU SULTAN SIDI MOHAMMED BEN ABDALLAH <sup>1</sup>

*par*

JACQUES CAILLÉ

M. Jacques Caillé, correspondant de l'Institut de France, vient de faire paraître sous ce titre une remarquable étude sur les traités internationaux conclus par le sultan du Maroc, de 1757 à 1790.

---

<sup>1</sup> Collection d'études juridiques, politiques et économiques, Université du Maroc, Rabat, 1960.

La *Revue internationale* a déjà eu l'occasion d'appeler l'attention de ses lecteurs sur les mérites d'historien de M. Caillé en se référant à sa biographie de Charles Jagerschmidt (Paris, 1951) et en rappelant le rôle déterminant qu'avait eu ce dernier lors de la conclusion de la Convention de Genève, en 1864<sup>1</sup>.

Le nouvel ouvrage de M. Caillé a trait à un souverain musulman dont les initiatives généreuses ont une réelle importance dans l'histoire des idées humanitaires.

Sidi Mohammed ben Abdallah, en effet, « traita toujours avec humanité les chrétiens que le sort des armes faisait tomber en son pouvoir... Il facilita autant qu'il le put le rachat réciproque des musulmans esclaves en Europe et des chrétiens captifs au Maroc. » Dans ses traités, « les dispositions qui limitent ou suppriment l'esclavage présentent parfois, notamment dans le traité de 1773 avec le Portugal, un caractère absolument formel, qui souligne la volonté du Chérif. De plus, elles ne figurent pas seulement dans certains traités particuliers; elles font aussi l'objet des accords proposés à la France, le 4 septembre 1777, et à « toutes les puissances chrétiennes », le 10 septembre 1777, et de la Déclaration faite aux mêmes nations l'année suivante, le 27 septembre 1778. Il s'agit donc de dispositions d'ordre général que le Sultan proposait à tous les Etats chrétiens et qui, par l'acceptation de ceux-ci, seraient devenues une règle de droit international. »

Il est superflu de souligner le très grand intérêt de ces faits jusqu'à présent fort peu connus. Tous ceux, tant chrétiens que musulmans, qui s'intéressent à l'histoire du droit humanitaire, seront reconnaissants à M. Caillé de les avoir ainsi placés en lumière.

H. C.

---

<sup>1</sup> Voir H. Coursier, *Etudes sur la formation du droit humanitaire. Revue internationale de la Croix-Rouge*, juillet 1952.